

ENGAGEMENT UNILATERAL DE CONFIDENTIALITE POUR LES SERVICES OSV

L'association Outdoor Sports Valley, ci-après dénommée « OSV », ayant son siège social situé au 12C rue du Pré Faucon, Annecy Le Vieux 74940 Annecy – France, représentée par M. Patrick GIRAUDON, a pour objectif de fédérer et participer au développement économique des entreprises de l'industrie outdoor. Dans ce contexte, elle œuvre au travers de partenariats à la mise en place de tarifs privilégiés et exclusifs pour ses adhérents sur divers services, comme, par exemple, l'achat de fournitures de bureau ou d'emballages, le transport de marchandises, la location de véhicules, etc.

Cette mise en commun permet à chaque adhérent de réaliser d'importantes économies, aussi bien sur les postes à charges indispensables au fonctionnement de l'entreprise que sur des services annexes. Les tarifs privilégiés réservés aux adhérents OSV sont bien souvent dégressifs : plus les adhérents OSV sont nombreux à utiliser les services proposés par l'association, plus les tarifs des prestataires sont avantageux. **Il est donc de l'intérêt de chaque adhérent d'avoir recours dès que possible aux services négociés par OSV et de ne pas utiliser ces tarifs privilégiés comme levier de négociation avec leurs propres fournisseurs actuels.**

Ainsi, la société, ayant son siège social situé à, représentée par, agissant en qualité de, ayant tout pouvoir à cet effet, s'engage à :

- Considérer comme confidentiels et protéger avec le même soin qu'elle protège elle-même ses propres informations confidentielles contre leur divulgation à des tiers, les tarifs privilégiés réservés aux adhérents OSV, quel que soit le service ou l'offre concernés.
Ces tarifs seront notamment remis sous forme de documents informatiques tels que fichier PDF, Word, Excel, Power Point ou E-mail. Dans la mesure du possible, OSV apposera à cet effet la mention « Confidentiel ».
- Ne pas utiliser les tarifs privilégiés réservés aux adhérents OSV pour négocier directement auprès de ses fournisseurs et ainsi court-circuiter la démarche d'achats collective mise en place par l'association OSV.

Le non-respect de cet engagement et des termes de confidentialité énumérés ci-dessus entrainera l'annulation de l'accès à l'ensemble des services prévus pour les adhérents OSV concernés et pourrait remettre en considération la politique d'achats mutualisés développée par OSV pour l'ensemble de ses membres.

Le présent accord entrera en vigueur à compter du jour de sa signature et sera reconduit par tacite reconduction chaque année.

Fait à, le

En 2 exemplaires, un pour chaque signataire.

Pour la société

M.

Signature :

Pour OSV,
M. Benjamin THALLER,
Directeur executif
Signature :

